Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-200085868-20251217-DL_2025_12_12-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MESNIL-ROC'H
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

Convocation du 11 décembre 2025

Secrétaire de séance	Mme Sylvie GILLET
Nombre de conseillers en exercice	26
Présents : 15	Mme BROSSELLIER M. MASSON Mme PAROUX M. MENARD M. HAREAU Mme GILLET M. LEMEE M. GORON Marcel Mme JACOB Mme TREMAUDANT Mme TIZON M. HERPEUX M. TSCHAEN M. FORVEILLE Mme LEVEQUES (arrivée à 19h21)
Représentés : 5	Mme BOURIANNE par Mme BROSSELLIER M. GORON Roland par Mme JACOB Mme LEBRUN par M. MASSON M. GUILLAMET par Mme PAROUX Mme DELOURME par M. HAREAU
Absents : 6	M. THERIN Mme MONSIMET Mme MARECHAL M. TRAVAILLE Mme QUINAOU Mme NICOLAS

DL_2025_12_12

Finances – levées de pénalités provisoires sur le marché de construction de la salle Camille Bert

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que lors de la construction de la salle des Sports Camille Bert, des pénalités de retard provisoires avaient infligées à deux entreprises :

- Lot 03 Charpente – société SODIMAC : 4 200€
- Lot 06 Menuiseries extérieures aluminium – société Rete Serge SARL : 7 600€

Or ces pénalités avaient été annulées dans le décompte général et définitif (DGD). A ce titre, le service de gestion comptable de Dol-de-Bretagne demande à la commune de prendre une délibération confirmant la levée de ces pénalités afin d'apurer les comptes d'attente correspondants. Il est précisé que cela n'a aucun impact budgétaire, considérant que les sommes avaient été mandatées par la commune et séquestrées par le SGC.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-200085868-20251217-DL_2025_12_12-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONFIRME** l'annulation de ces pénalités de retard
- **APPROUVE** la restitution de ces sommes aux entreprises mentionnées supra.

La secrétaire de séance

Le Maire

Mairie de Mesnil-Roc'h
Ille-et-Vilaine

Sylvie GILLET

Christelle BROSSELLIER